

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JANVIER 2017

Le 16 janvier deux mille-dix-sept à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation : 02 janvier 2017

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BONNEAU Régis	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	LAIDET Michel	BERTRAND Alain
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FEILLEUX Christelle	PEREZ Emmanuelle	ROCHARD Cédric
FORT Claude	ROBIN Robert	

Enregistrement par dictaphone.

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux souhaitent à toutes et tous une bonne année 2017.
Ils souhaitent une meilleure harmonie au sein de l'équipe municipale et que les projets déjà engagés continuent.

Mme BOUDEAUD demande confirmation du nombre de photocopies faites par le comité des fêtes.

M. le Maire dit que les associations ont un code secret et que les chiffres donnés sont ceux donnés par le photocopieur selon les codes individuels.

Mme BOUDEAUD dit que le nombre de photocopies est énorme, elle demande sur combien de temps ces photocopies ont été faites.

Mme METREAUD répond que c'est depuis la mise en place des codes individuels.

Mme BOUDEAUD comprend mieux les chiffres donnés lors de la dernière réunion.

Le procès-verbal du 14-11-2016 est approuvé.

Approbation de l'ordre du jour : Vote : 14/14

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h15.

1. Projets 2017

Les membres du Conseil Municipal ont émis les souhaits suivant pour les projets de l'année 2017:

- ◆ Continuer : Le projet du bâtiment technique, l'accessibilité des salles communales, le columbarium au cimetière, la stèle des anciens combattants, l'abri des pèlerins, la voirie, les achats de matériels pour les services techniques, la dissimulation des réseaux.
- ◆ Nouveaux projets: Projet pour les adolescents avec la création d'une rampe de skate, achats de tables de ping-pong, extension de l'éclairage public rue du Chemin Vert, revoir les éclairages aux terrains de pétanque, revoir les études pour la fibre optique, mise à jour du site internet, pose d'un compteur forain au site de La Palut, Pose de panneaux publicitaires le long de la RD137 pour le lotissement communal, entretien des bâtiments (toiture église, nettoyage toiture salle des fêtes...), achat d'une armoire pour la mairie et deux isolements aux normes handicapées pour les deux bureaux de vote, projet sécurité routière.

2. Délibérations à voter

2.1. Frais scolaires Communauté d'Agglomération de Saintes

Madame METREAUD Christine informe le Conseil Municipal de la demande de la Communauté D'Agglomération de Saintes pour le paiement des frais scolaires des enfants de Saint Léger scolarisés dans leur communauté d'agglomération.

Les frais s'élèvent pour la période 2015- 2016 à 7 555.22 € pour 12 enfants scolarisés dont 3 en classe maternelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le mandatement des frais susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2.2. Convention ORANGE – effacement des réseaux secteur Boissouchaud

Monsieur DEFOULOUNOUX dit que la société Orange a transmis une proposition de convention qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire pour les travaux de dissimulation des réseaux sur le secteur de Boissouchaud

M. DEFOULOUNOUX rappelle les dispositions de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les conditions de la convention
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2.3. Approbation de la modification des statuts de la CDCHS

Monsieur DEFOULOUNOUX explique qu'afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe, la CDCHS a dû modifier ses statuts.

En effet, la loi prévoit que les statuts doivent comprendre les compétences obligatoires telles que définies par la loi ainsi que 3 compétences optionnelles.

Le Conseil Municipal doit se prononcer dans les 3 mois suivant l'adoption de la délibération par les délégués communautaires sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

2.4. Transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la CDCHS

Madame METREAUD informe les élus que la loi ALUR impose le transfert aux EPCI de la compétence en matière de document d'urbanisme.

Ce transfert est obligatoire au terme du délai de 3 ans à compter de sa publication soit le 27 mars 2017.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune reste compétente dans l'élaboration de son document d'urbanisme, afin de rester le gestionnaire et le garant de l'aménagement de son territoire, le Président de la CDCHS propose aux communes de conserver la compétence en matière de document d'urbanisme.

M. le Maire propose donc aux élus de délibérer afin de conserver cette compétence et de s'opposer au dudit transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la CDCHS et charge M. le Maire de notifier cette décision à M. le Président de la CDCHS.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2.5. Demande d'aide pour voyage scolaire

Le collège de Pons organise un voyage « découverte du milieu montagnard ». Il demande une participation au voyage pour les enfants domiciliés sur la commune.

Quatre enfants sont concernés.

La commission des finances propose la somme de 30€/enfant domicilié sur Saint-Léger.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à hauteur de 30€ par enfant domicilié sur la commune pour ce voyage.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• Conformément à l'Article L2122-23, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT :

- Les baux ruraux suivants ont été signés pour une durée d'1 an:
- Location de terres à M. BONNEAU Régis
- Location de terres à M. ANGIBAUD Jean-François
- Location de terres à M. LAIDET Olivier
- Location de vignes à M. CHAUVIN Thierry
- Location de terrain à M. GUINET Jérôme
-

• Madame PEREZ dit que l'arbre de Noël s'est bien passé. Le retour des personnes présentes est positif. Le nombre d'enfants inscrits reste stable.

Madame BOUDEAUD dit que le spectacle était de qualité.

- Passage du drone le 16 janvier pour une thermographie aérienne.

M. le Maire précise que les coûts de cette opérations sont entièrement pris en charge par la société Istoneuf et Synerciel. Les relevés sont confidentiels, le passage du drone reste sur la voie publique et ne survole aucune maison. Une réunion publique aura lieu le 10 février à partir de 09h30 en présence d'une personne de la Maison de l'Énergie. Si les administrés concernés ne peuvent pas être présent à la réunion, ils pourront prendre attache avec les sociétés organisatrices qui sont habilitées à leur donner tout renseignement utile.

M. FORT précise que le survole a été autorisé par M. le Préfet.

Mme METREAUD dit que les particuliers peuvent avoir des aides pour l'amélioration de l'habitat.

- Mme METREAUD annonce la reprise de l'association de gym.

M. DEFOULOUNOUX précise que ce sont des séances de pilates, les séances de gym débiteront plus tard.

- M. DEFOULOUNOUX informe les élus qu'une soirée Téléthon avec le chœur d'hommes « Les Enfants d'Apollon » aura lieu vendredi 10 février à partir de 20h30 à la salle des fêtes.
- M. DEFOULOUNOUX informe les membres du Conseil Municipal qu'une administrée souhaite louer la parcelle de terrain Rue des Chevaliers afin de faire un potager. Un courrier sera transmis aux propriétaires bordant le terrain pour les en informer.

Fin de séance : 22h25

La secrétaire de séance, Madame Christine METREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU.